

5^c Journal du Lot 5^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Fonctionnaires politiques

Certains redoutent, pour le bon renom des administrations publiques, le nombre sans cesse grandissant des fonctionnaires politiques ; il leur paraît que le zèle de propagande s'accompagne toujours de quelque compromis, et que l'intérêt, joint au besoin de nuire, explique les plus glorieux dévouements.

Ne parlons point de délateurs : pratiquer l'espionnage au préjudice de collègues avec qui l'on se trouve en constants rapports administratifs, reste un acte d'indélicatesse que ne justifie pas le désir de voir triompher l'idée qu'on sert : le jésuitisme séculier ne sera jamais qu'un avatar inévitable du jésuitisme en robe, et les vrais amis de la Liberté continuent de penser que le seul moyen pour la République de prospérer et de vivre est de répudier éternellement le despotisme impérial.

Ceci dit, peut-on faire un grief aux fonctionnaires naturellement combattifs, de se délasser, de se retremper un peu, après l'accomplissement de leurs devoirs de métier, dans le grand mouvement d'action et de lutte où nous voyons bien que tous les partis s'engagent.

Je n'ignore pas qu'une doctrine est habituellement invoquée pour leur donner tort : payés par l'Etat, représentants du pouvoir exécutif, leur dignité leur commande de rester neutres, et leur sujétion les oblige à s'abstenir.

Cette doctrine est véritablement scandaleuse ; je ne pense pas qu'en optant pour les fonctions publiques un jeune homme ait fait l'abandon de sa liberté : la pitance mensuelle qu'on lui mesure, et même qu'on lui fait attendre, est la stricte reconnaissance des services qu'il rend, et la piètre consolation des sacrifices que l'on fit pour lui parmi les siens ; il peut se croire quitte envers l'Etat dès qu'il a rempli ses obligations administratives ; s'il se sent le courage et le goût d'employer le temps qui lui reste à la lecture, à la politique, à la promenade, ou aux bains de mer, je ne vois pas que ses chefs hiérarchiques ou le pouvoir central lui-même, aient le droit de le lui défendre.

Que si l'on se rabat sur la dignité, nous pensons qu'il est une façon digne de faire de la politique : on en fait dignement toutes les fois que l'on pense ce que l'on dit et que l'on fait ce que l'on pense ; qu'importe au reste, les camps dont on est le défenseur !

Quelques-uns, rares peut-être, parmi ceux-là qui redoutent la politique pour leurs collègues, sont les premiers à ne pas songer pour eux-mêmes aux recommandations qu'ils leur adressent.

Que reproche-t-on aux grands services publics depuis bientôt trente ans, d'être des remparts inexpugnables pour les troupes réactionnaires et de fermer obstinément les yeux sur les violations retentissantes de cette doctrine de sujétion et de mutisme que l'on voudrait bien faire respecter, parfois, aux fonctionnaires républicains.

Qu'on leur permette, de grâce, à eux, comme aux autres, de se rendre utiles à leur parti et de le servir, discrètement si l'on l'exige, et en tenant compte des nuances, de condition et de situation, mais enfin de le servir fermement, constamment et sans entraves.

Ils ne demanderont aux pouvoirs publics, en retour de leur propagande ni avantages singuliers, ni avancements scandaleux ; ils sauront que les seules qualités professionnelles ont plus de poids dans les balances des faveurs, que les aptitudes à la lutte, et reconnaîtront loyalement qu'ils n'ont droit, auprès de leurs chefs, à d'autre sollicitude que celle du métier soigneusement accompli.

MATHOS.

Chambre des Députés

Séance du 12 Novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY
VICE-PRÉSIDENT

M. Lasies se plaint de ce que la Chambre n'applique pas une résolution antérieurement prise et en vertu de laquelle 4 séances par mois devraient être consacrées aux lois ouvrières.

M. le Président fait observer que c'est en exécution de cette résolution que la Chambre a tenu la plupart de ses séances supplémentaires.

La Chambre reprend la suite de la discussion sur les conventions franco-anglaise et franco-siamoise ; ainsi que les interpellations jointes à ce débat.

Plusieurs députés, MM. Surcouf, Riotteau et Baudet déclarent que le traité anglo-français, en ce qui concerne Terre-Neuve est mauvais : nous allons, disent-ils, être dupes.

M. Delcassé affirme que la question du traité a été très bien étudiée et que l'on ne risque pas d'être dupes.

M. Deschanel craint qu'il ne survienne des conflits, des difficultés de ce traité ; il demande que des négociations complémentaires soient faites.

M. Archédeon, lit une dépêche annonçant que des révoltes éclatent toujours dans le Maroc, il combat le traité franco-anglais.

Un ordre du jour présenté par M. Hubert, approuvant les déclarations du gouvernement en ce qui concerne le traité franco-anglais, est accepté par M. Delcassé ; cet ordre du jour est voté par 436 voix contre 94.

MM. Riotteau et Deschanel présentent ensuite une motion invitant le ministre à ouvrir des négociations nouvelles avec l'Angleterre au sujet de la question du Maroc.

M. Riotteau demande que l'article 2 de la convention franco-anglaise soit réservé jusque là.

M. Delcassé combat cette dernière motion qui est repoussée.

M. Delcassé accepte la motion Deschanel mais sans parler d'aucun ajournement ; cette motion est adoptée par 457 voix contre 5.

Le projet portant approbation de la convention franco-anglaise et de l'Afrique occidentale est voté par 443 voix contre 105.

La convention franco-siamoise est votée sans débat.

Et la séance est levée.

Séance du 14 novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre commence la discussion du budget de 1905.

On discute le budget de l'instruction publique : M. Thierry présente des observations sur l'enseignement donné dans les Facultés de droit ; il voudrait que l'on réorganisât cet enseignement.

M. Chaumié répond que le Conseil supérieur ayant été consulté, une réforme aura lieu incessamment.

Ensuite, on s'occupe de la retraite des instituteurs, on propose 22 millions pour relever les traitements.

M. Tournade voudrait que l'on crée en plus grand nombre des écoles pour les jeunes aveugles ou sourds-muets.

M. Chaumié répond qu'une commission a été nommée pour étudier la question.

M. Torchut signale la situation qui est faite aux instituteurs âgés qui, malades, sont obligés de demander un congé en attendant leur retraite.

M. Chaumié dit que 2 millions lui seraient nécessaires pour remédier à cet état de choses.

La discussion générale close, les 10 premiers articles sont votés ; le chapitre 11 est aussi voté et 62 articles sont rapidement examinés.

Et la séance est levée.

MOTS DE LA FIN

Les mots manquent à Calino pour exprimer correctement sa pensée.

Décidé à demander une jeune fille en mariage, il formule ainsi sa demande :

— Mademoiselle, c'est à vos pieds que je demande votre main !

LE HÉROS DU JOUR

On a dit, non sans raison, un peu partout dans la presse, que le pacifique leader du parti nationaliste n'en était pas à son coup d'essai, et l'on a rappelé l'élégante agression dont le député-apache s'était rendu coupable à l'égard de son ancien concurrent, M. Le Foyer. Mais ce qu'on ignore en général c'est que les exploits de M. Syveton remontent aux temps, déjà lointains, où l'Université se glorifiait de la compter parmi ses maîtres. La paisible petite ville de Laon a été le théâtre d'une première algarade où il se signala en se colletant avec un de ses collègues.

Il dut à ce beau geste d'être exilé pour quelque temps dans un collège où d'ailleurs l'administration universitaire ne le laissa pas languir pendant longtemps. Et cette fine fleur de la chevalerie nationaliste fut bientôt rappelée à Reims, où, comme on le sait, M. Syveton fit en pleine classe l'apologie des doctrines qui l'ont conduit hier au Parlement. D'ailleurs tous ceux qui parmi ses collègues et ses élèves, ont été en contact avec lui ont conservé le souvenir de cette personnalité peu banale. A Amiens, où il passa rapide et silencieux, ses collègues le voient encore arpentant la cour, fier, rageur et solitaire. Et ses élèves d'un jour se rappellent le professeur étrange, qui les mains dans les poches et le chapeau sur la tête, s'imposait à leur admiration.

Tel fut le professeur. On voit que le parlementaire a tenu tout ce que l'éducateur promettait.

Un bon petit pays

En rangeant de vieilles paperasses, j'ai retrouvé ce matin un article intéressant sur un bon petit pays.

Il s'agit de la République de Saint-Marin, ainsi nommée parce qu'on n'y rencontre pas un seul matelot...

C'est du moins la raison qu'on donne ce joyeux farceur d'Onésime Reclus, le plus grand fumiste de ma connaissance.

L'occasion me paraît bonne pour fournir à mes lecteurs assidus quelques agréables renseignements sur les institutions de Saint-Marin, qui en valent bien d'autres.

En premier lieu, je signalerai l'existence dans la République, de deux ordres de chevalerie, celui de l'Ordre équestre et celui du Mérite militaire, bien indiqués, on en conviendra, dans un pays qui n'a pas de cavalerie, ni d'armée.

Aussi les gens de Saint-Marin, trop malins pour porter leurs décorations, les distribuent-ils fort généreusement aux étrangers.

C'est ainsi qu'ils acquièrent des sympathies bon marché.

Ils n'ont pas de journaux, mais, en revanche ils s'offrent il y a quatre ou cinq ans, le luxe d'une loi sur la presse, qui ne comprend pas moins de trente-cinq articles !

On leur a proposé beaucoup d'argent pour établir chez eux une maison de jeu ; ils se sont indignés devant cette malhonnête demande.

L'adultère leur fait horreur — ce qui montre bien qu'ils sont en retard sur la civilisation — et c'est par trois années de prison qu'ils punissent cette faute, — ou qu'ils la puniront, car, jusqu'à présent, on ne se souvient pas, même parmi les vieillards, d'avoir eu à enregistrer un seul faux pas de ce genre.

Rien n'établit mieux la vertu des femmes de Saint-Marin... ou leur adresse.

Saint-Marin, jouit de l'assistance médicale gratuite, ce qui n'est pas une mauvaise chose.

La justice y est rapide, et cela pour l'excellente raison que les frais de tout procès non terminé en quatre-vingt-dix jours restent à la charge des magistrats.

M'est avis que ce système là ne serait pas déplacé chez nous, où c'est plus souvent quatre-vingt-dix semai-

nes que quatre-vingt-dix jours que nos bons juges, avoués et avocats prennent pour mener à bien — ou à mal — une pauvre petite affaire de quatre sous !

Que pensez-vous de Saint-Marin, où le seul sinécure, d'ailleurs remplacé tous les ans, est le gardien de l'horloge du palais ?

N'est-ce pas un pays encore plus charmant que la Chine ?

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La seconde escadre du Pacifique

Une partie de la flotte russe est arrivée le 12 novembre à Dakar. Le vapeur charbonnier *Menzell* et le vapeur *Espérance*, ce dernier ayant à bord trois mille tonnes de viande dans des appareils frigorifiques, à destination de l'Extrême-Orient, sont arrivés également. Dix charbonniers allemands portant trente mille tonnes de charbon sont aussi entrés dans le port.

Les vaisseaux de la flotte russe qui passeront par le canal de Suez auront la permission de prendre assez de provisions et de charbon pour leur permettre d'arriver au port le plus rapproché. Des arrangements ont été pris afin de leur permettre de franchir le canal aussi rapidement que possible.

En Mandchourie

Dimanche une forte canonnade s'est fait entendre sur le flanc droit. Malgré cela, il ne semble guère qu'il y ait à s'attendre à une marche en avant des Japonais.

Un engagement

Du quartier général de Mandchourie, on télégraphie :

« Dans la direction de l'armée de gauche, l'ennemi nous a attaqué le 11, à minuit et demi, vers Votchéntai ; il fut repoussé. Le 9, 200 fantassins et 300 cavaliers russes firent leur apparition dans la direction de Siao-Tsai-Tou. Notre détachement stationné en cet endroit les repoussa ; ils se replièrent sur Matchouan-Tsou. Les pertes des Russes ont été de 60 hommes et les nôtres de 6. »

L'escadre de la Baltique

La flotte russe mouillée entre Dakar et Rufisque, sous le commandement de l'amiral Rojstevensky, se compose de cinq cuirassés : « Souvaroff », « Alexandre-III », « Borodina », « Orel », « Ossibilia » ; trois croiseurs : « Machiroff », « Dmitri-Donskoï », « Aurora » ; cinq transports ; « Kamtcharka », « Anadyr », « Malaga », « Korea », « Meteor » ; du navire-hôpital « Orel » ; d'un navire chargé de vivres et du vapeur charbonnier « *Menzell* ».

INFORMATIONS

Election sénatoriale

LE MANS (SARTHE)

Inscrits : 884

Ont obtenu :

M. d'Estournelles de Constant, député républicain radical..... 563 voix (Elu)
M. Mauvais, libéral... 302 —
Bulletin nuls..... 15

Il s'agissait de remplacer M. Legludic, républicain, décédé, qui avait été réélu le 28 janvier 1900 par 609 voix.

Election législative

CHATILLON-SUR-SEINE (COTE-D'OR)

Scrutin de ballottage

Inscrits : 12.242. — Votants : 10.123

Ont obtenu :

M. Tending, radical 5.705 voix (Elu)
M. Montenot, rép.
agricole indépendant 4.347 —

Il s'agissait de remplacer M. David, radical, qui avait été élu le 11 mai 1902 par 5.820 voix.

Une interpellation

M. Jules Coutant, député de la Seine, se propose d'interpeller le président du Conseil, sur les mesures qu'il

compte prendre pour faire cesser : 1. les faits scandaleux qui se commettent envers des enfants mineurs, dans les établissements de bienfaisance privée ; 2. le préjudice que cause à l'industrie, au commerce et à la main-d'œuvre ouvrière l'exploitation des dits établissements.

Le député d'Ivry demandera à développer son interpellation, lors de la discussion générale du budget du ministère de l'intérieur.

Le Règlement intérieur de la Chambre

La Commission du règlement réunie cet après-midi, a chargé M. Codet de rédiger un rapport d'ensemble sur différentes propositions relatives aux interpellations. Le rapporteur demandera l'adoption du système des interpellations sommaires — c'est-à-dire de la question actuelle — sanctionnées par un ordre du jour.

La Commission a ensuite examiné la proposition de M. Lucien Cornet, tendant à la suppression du vote par procuration ; elle ne l'a pas acceptée, mais elle propose la publication à l'Officiel de la liste des députés présents à chaque séance de la Chambre.

M. Breton (Cher) a été nommé rapporteur.

Mort de M. Wallon

On annonce la mort de M. Wallon, sénateur inamovible.

Né à Valenciennes le 22 décembre 1812, M. Henri-Alexandre Wallon était le doyen de notre haute Assemblée.

Nommé second suppléant à la Constituante par la Guadeloupe, il ne siégea pas. Envoyé par le Nord à l'Assemblée législative en 1849, démissionnaire en 1850, à la suite du vote de la loi du 31 mai, qui portait atteinte au suffrage universel, il quitta la vie politique pour se livrer aux travaux historiques.

Elu membre de l'Assemblée nationale le 8 février 1871 par le Nord, il siégea au centre droit, fit voter au moment de la libération du territoire un ordre du jour portant que « M. Thiers avait bien mérité de la Patrie », mais contribua à renverser le Président le 24 mai 1873, et soutint le cabinet de Broglie.

Devant l'impossibilité de rétablir la monarchie, il fonda le centre droit allié au centre gauche.

C'est en quelque sorte à M. Wallon que nous devons l'adoption de la Constitution républicaine qui régit la France. Son amendement, devenu célèbre, dont le principal article établissait la nomination pour sept ans du Président de la République et sa rééligibilité, ne fut voté qu'à une voix de majorité.

Mais le centre droit, entraîné par l'adhésion de M. Wallon, vota l'ensemble des lois constitutionnelles. La République était faite. C'est donc avec quelque raison que l'on a surnommé M. Wallon « le père de la Constitution ».

Sous la présidence de Mac-Mahon, il fut ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts (cabinet Buffet).

Elu sénateur inamovible le 18 décembre 1875, il défendit les intérêts catholiques dans la discussion des lois relatives à l'enseignement (1879-1880), au divorce (1884) et au droit d'Association (1901), il fut nommé secrétaire honoraire de la Faculté des lettres de Paris.

On lui doit un grand nombre d'ouvrages historiques et religieux.

Le budget Indo-Chinois

Le compte de l'exercice 1903 se règle, pour le budget général de l'Indo-Chine, de la façon suivante :

Recettes, 31,500, 110 p. 88 ; dépenses 30,261,323 p. 58. Soit un excédent à verser à la caisse de réserve de : 1,317,787 p. 30.

Pour la Cochinchine, la balance s'établit de la façon suivante :

Recettes ordinaires, 4, 951,138 p. 55 ; dépenses 4,695,163 p. 13 ; soit un excédent de 255,953 p. 42.

Cet excédent viendra en atténuation effective de la dette de la colonie qui

se trouve ainsi réduite à 350,000 piastres.

Le budget du Tonkin se sole également par un excédent de recettes sur les dépenses. En effet, l'examen du compte administratif de l'exercice clos nous donne : recettes, 5,469,062 p. 13 ; dépenses, 4,771,313 p. 74, soit un excédent de 697,748 p. 39.

Enfin, le budget du Cambodge est en excédent de 140,507 p. 84 ; celui de l'Annam de 127,589 p. 33 et celui du Laos de 42,687 p. 90.

Commission de l'Agriculture

La Commission de l'Agriculture a entendu, cet après-midi, M. Mougeot, ministre de l'agriculture, sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 175.000 francs pour la destruction des campagnols, mulots, etc. M. Mougeot a indiqué que les expériences, faites dans certaines régions pour détruire, au moyen du virus de l'Institut Pasteur, ces petits rongeurs si nuisibles à l'agriculture, ont donné des résultats très appréciables.

C'est pour permettre de généraliser ces expériences que le ministre demande, pour la fin de l'exercice 1904 seulement, une somme de 175.000 francs. La commission a émis un avis favorable à l'ouverture de ce crédit.

Le ministre s'est ensuite entretenu avec la commission des différents amendements à la loi sur la répression des fraudes dans la vente des denrées alimentaires, dont la discussion doit se poursuivre jeudi matin devant la Chambre. L'accord s'est établi entre la commission et le ministre.

Le commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les dix premiers mois de l'année 1904.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Importations

Objets d'alimentation, 677.598.000 en 1904 ; 752.364.000 en 1903.

Matières nécessaires à l'industrie, 2.295.172.000 en 1904 ; 2.463.585.000 en 1903.

Objets fabriqués, 672.209.000 en 1904 ; 669.891.000 en 1903.

Totaux 3.644.979.000 en 1904 ; 3 milliards 885.840.000 en 1903.

Exportations

Objets d'alimentation, 546.494.000 en 1904 ; 527.227.000 en 1903.

Matières nécessaires à l'industrie, 1.000.236.000 en 1904 ; 972.634.000 en 1903.

Objets fabriqués, 1.784.221.000 en 1904 ; 1.751.341.000 en 1903.

Colis postaux, 239.594.000 en 1904 ; 208.263.000 en 1903.

Totaux 3.570.545.000 en 1904 ; 3 milliards 459.465.000 en 1903.

Sur les 239.540.000 francs de colis postaux qui figurent à l'exportation en 1904, il y a 9.108.000 fr. pour les colis postaux contenant des tissus de soie ou de bourre de soie.

Pour la paix

Le bureau international de la paix, siégeant à Berne, communique la note suivante :

Les délégués des Sociétés de paix du monde entier, réunis à Berne le 12 novembre 1904 en assemblée générale du bureau international permanent de la paix, ont voté à l'unanimité, sur la proposition de M. Emile Arnau, président de la ligue internationale de la paix et de la liberté, les résolutions suivantes :

1° L'Assemblée adresse au gouvernement des États-Unis d'Amérique l'expression de sa vive gratitude pour l'initiative prise par lui de convoquer à la Haye une seconde conférence internationale de la paix ;

2° L'assemblée exprime le vœu que toutes les nations soient, sans aucune exception, invitées à la seconde conférence intergouvernementale pour la

paix, afin que les décisions qui y seront prises puissent être universellement obligatoires, et que les principes ou les règles juridiques qui y seront adoptés constituent des principes ou des règles incontestables du droit international positif.

Le traité Anglo-Portugais

Les journaux disent que le dernier cabinet portugais a laissé terminées des négociations avec l'Angleterre pour un traité d'arbitrage avec renouvellement dans tous leurs termes et conditions, des traités d'alliance entre les deux pays, lequel sera signé à l'occasion de la visite du roi Carlos à Londres.

La chute du cabinet conservateur n'empêchera pas la signature du nouveau traité.

Amusante question de droit

On se divertit beaucoup à Londres d'une petite question de droit soulevée par deux jeunes Allemandes réunies, comme Radica et Doodica, par une membrane congénitale. Sont-elles deux personnes ou n'en forment-elles qu'une au point de vue des compagnies de chemins de fer? La compagnie de navigation Ostende-Douvres ne leur a demandé que le prix d'un passage; mais de Douvres à Charing-Cross, on leur a réclamé deux tickets, bien que, normalement, elles ne puissent occuper qu'une place et demie sur la longueur des banquettes.

On parle d'une décision juridique pour définir leur situation exacte.

Petites Nouvelles

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux postes, a présidé, dimanche, les fêtes données à Coulommiers, à l'occasion de l'inauguration du nouveau théâtre de cette ville. Un banquet de 350 couverts a eu lieu ensuite.

M. Trouillot, ministre du commerce, a présidé, dimanche, la matinée artistique, organisée au Trocadéro, au profit de l'orphelinat de la coopération de la production, fondée en 1898 par les associations ouvrières de production.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, accompagné de MM. de Monzie, son chef de cabinet, Bayet, directeur de l'enseignement supérieur et Marcel, directeur des beaux-arts, a présidé, dimanche, à Lyon, les fêtes d'inauguration du monument élevé à la mémoire du grand chirurgien Léopold Ollier.

M. Doumergue, ministre des colonies, a présidé dimanche, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la séance d'ouverture solennelle des cours de l'association philotechnique de Paris et des associations adhérentes à l'Union des Philotechniques.

Un tremblement de terre s'est produit dans la nuit de vendredi à samedi à Tunis.

L'impératrice douairière de Chine vient de faire une véritable révolution en décidant qu'à partir du 1^{er} jour de la lune de l'an prochain — 4 février 1905 — les officiers et soldats chinois devront couper leur tresse; en outre les mandarins civils des trois degrés supérieurs suivront par ordre cet exemple.

M. Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé dimanche.

La cour d'assises de Douai, a acquitté les 13 ouvriers accusés de troubles et d'incendie à Neuville.

REVUE DE LA PRESSE

De la *Dépêche* :

On a parlé de Gambetta et de son projet de rencontre avec Bismarck. En effet, si les souvenirs contemporains sont exacts, Gambetta a fait trois voyages en Allemagne; le dernier a eu lieu peu avant le grand ministère. A cette occasion, le comte Henckel de Donnersmarck, maître et seigneur de l'hôtel Paiva, alors rendez-vous de diplomatie cosmopolite, avait imaginé de provoquer entre les deux hommes d'Etat un colloque à Varzin. Gambetta passa à proximité de Varzin, mais il s'abstint de se rendre chez le chancelier. Pourquoi? Selon l'explication de l'époque même, c'est que Gambetta ne voulait pas qu'un jour, pour servir un dessein plus ou moins machiavélique, Bismarck, par une brutale falsification du fait, pût dire que lui, Gambetta, lui avait apporté l'Alsace et la Lorraine. Il se rappela le papier de démentement belge, la dépêche d'Ems, etc. N'était-ce point d'une prudence nécessaire?

De M. Jaurès, dans l'*Humanité* :

M. Hanotaux avait rêvé d'associer la France, dans l'espérance chimérique de je ne sais quel pourboire, à l'intrigue des deux gouvernements d'absolutisme contre l'Angleterre, contre l'équité, contre la paix. Là était le véritable reniement du droit. Là était la véritable abdication nationale. Et les socialistes sont pleinement d'accord avec eux-mêmes, lorsqu'après avoir combattu cette politique d'humiliation et de réaction, ils affirment que leur ferme propos de paix s'applique à l'Allemagne comme au reste de l'Europe et du monde.

Revue de la presse locale

De l'*Union Républicaine* :

Jaloux des exploits de la bande des « Grains de Beauté » des monte-en-l'air ou des « Percuteurs de murailles », la bande des « Patriotards » a voulu joindre aux cambriolages dont elle est coutumière, l'insigne honneur du chourinage. Depuis longtemps nous étions fixés sur la triste opinion de ces messieurs. Nous savions que pour faire triompher leurs idées, ils excellaient dans l'art de recruter des « Apaches » pour donner le coup de poing dans les réunions publiques, mais nous n'aurions jamais supposé qu'un des leurs se substituât à la horde de repris de justice qu'ils soudoyaient.

Du *Réformateur* :

Personne aujourd'hui ne peut se méprendre sur les intentions de la réaction et du nationalisme. Le but poursuivi éclate aux yeux des moins clairvoyants, puisque c'est au moment d'aboutir que toutes ces indignations, jusqu'ici résignées, se donnent libre cours avec tant de fureur. On veut diviser le parti républicain en une multitude de groupes et sous-groupes, jaloux les uns des autres et, de ce fait, voués à l'impuissance.

Du *Quercinois* :

Dans les deux camps, on a beaucoup parlé, beaucoup écrit sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les uns cherchant l'apaisement, les autres la lutte jusqu'à l'excès, mais c'est en vain qu'on peut chercher dans les arguments lancés, le moindre souci des intérêts de la France.

A notre avis, c'est cependant une considération qui mérite d'être étudiée, en dehors des contestations entre ceux qui soutiennent la religion et ceux qui la combattent.

CHRONIQUE LOCALE

Conseils municipaux

La quatrième session ordinaire des Conseils municipaux pour l'année 1904, s'ouvrira dans toutes les communes du département le 6 décembre prochain. Sa durée sera de quinze jours.

Pendant la durée de cette session, les Conseils municipaux pourront

s'occuper de tous les objets qui rentrent dans les attributions des administrations municipales.

L'élection municipale de Figeac

Par plus de 150 voix de majorité, les électeurs républicains de Figeac ont élu le candidat radical, M. le docteur Pezet.

La lutte a été rude : les deux concurrents ont été de part et d'autre, ardemment soutenus et ardemment combattus; autour de leur nom on a bataillé ferme!

Mais le candidat républicain a remporté la victoire.

Nous nous en félicitons.

Dès la première heure, aussitôt qu'il fut question de pourvoir au remplacement de M. Galtié, décédé, les conseillers municipaux et les électeurs républicains de Figeac ne pensèrent pas que ce remplacement allait provoquer des querelles, susciter des divisions.

Galtié était un ferme républicain : la municipalité de Figeac est républicaine; on ne pouvait donner à Galtié qu'un successeur républicain.

Il faillit en être autrement.

M. Vival, dans un but que nous ne définirons pas, mais autoritaire, volontaire, capricieux, en butte aux critiques justifiées de démocrates sincères à la suite de concessions faites au parti clérical, M. Vival, disons-nous, voulut se passer du concours de ces fermes soutiens qui, aux élections législatives de 1902 et de mai 1904 ne ménagèrent ni leur temps, ni leur peine, ni leurs ressources pour faire triompher sa candidature.

M. Vival voulut prouver que son autorité était incontestée : devant sa volonté, il crut que tout plierait. Et M. Vival, comme successeur à M. Galtié, tenta de donner un libéral, un nationaliste qui aux élections de mai 1904, fut candidat d'opposition à la liste de M. Vival lui-même.

Les électeurs de Figeac sont des républicains disciplinés; chaque fois qu'il s'est agi de lutter contre la réaction, chaque fois que M. Vival a sollicité contre des candidats d'opposition leur concours, ils ont toujours obéi et fait tout leur devoir.

Ce n'était pas pour telle ou telle personnalité que les électeurs de Figeac luttèrent, c'était pour le principe républicain.

Les républicains, en effet, n'obéissent pas au doigt et à l'oeil, au geste plus ou moins beau d'une personnalité quelconque.

M. Vival a cru le contraire : le résultat de dimanche le désillusionne surabondamment.

M. Vival est certainement un républicain.

M. Bousquet-Pontié est un réactionnaire.

M. Pezet est un républicain; eh bien malgré que M. Vival, dont le passé démocratique est connu, ait supplié, menacé, imploré que voter contre Bousquet, c'était voter contre le Maire et député de Figeac, les électeurs ne pouvant et ne voulant pas comprendre qu'un réactionnaire pût pénétrer, même sur les talons de M. Vival, au sein du Conseil municipal radical, ont déclaré net, que la conduite politique de leur maire était contraire aux principes démocratiques, et ont, dans un beau mouvement de protestation, voté tous, malgré les menaces et les supplications, pour un des leurs, M. Pezet, candidat radical.

Certes, M. Vival doit être marri du résultat de l'élection de dimanche : sa volonté n'a pas été faite.

Mais M. Vival aurait cependant tort d'en être troublé, car s'il réfléchit un instant, s'il examine avec calme, se faisant ainsi un peu violence, le résultat de dimanche, il en sera enchanté et même il l'applaudira.

M. Vival constatera avec plaisir que sa bonne ville est toujours ce qu'elle a été, ce qu'il l'a toujours connue, ce qu'il l'avait toujours maintenue jusqu'ici : républicaine, et toujours résolue à marcher contre la réaction.

Dés lors, quel démocrate sincère refuserait de se réjouir du résultat de dimanche qui permet de faire cette constatation ?

En dépit même de rancunes amassées, du prestige personnel diminué, de la dure leçon infligée, M. Vival ne peut pas s'y refuser.

Et le *Journal du Lot* contre lequel M. Vival nourrit une haine « amilcarienne » parce que le *Journal du Lot* est indépendant et a toujours refusé de se livrer à une personnalité quelconque, croit de son devoir de donner le sage conseil à M. Vival d'être à l'avenir moins autoritaire, moins personnel, moins capricieux, car les républicains n'aiment ni les abus d'autorité, ni les caprices de ceux qui s'intitulent leurs chefs et qui ne sont en réalité que leurs mandataires.

En ne perdant pas de vue cette conception essentiellement démocratique, — malgré qu'elle ne plaise peut-être pas à tous les élus, — le parti républicain sera bien plus uni, bien plus fort.

Dans tous les cas, c'est la conception que nous n'avons cessé et que nous ne cesserons jamais de préconiser.

Louis BONNET.

CAHORS

LA VRAIE RAISON

C'est vrai ! Nos articles relatifs aux fiches militaires ont soulevé un tollé général, mais contrairement à ce que dit le *Quercinois*, non pas parmi « les meilleurs républicains », simplement parmi les cléricaux — ce qui n'est pas la même chose.

Ce sont la *Défense*, la *Croix*, le *Quercinois* qui se fâchent, protestent contre ces articles; ce faisant, ces journaux sont dans leur rôle. Mais quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent, ils ne donneront pas le change.

Leurs cris de colère n'ont ému aucun républicain, car chacun a compris que la vraie raison pour laquelle les cléricaux hurlaient et injuriaient, c'est, comme le disait Rémo dans le *Journal du Lot* de samedi, la peur de voir l'armée devenir républicaine.

L. B.

Lycée Gambetta

M. Comby est nommé professeur d'histoire au lycée Gambetta, en remplacement de M. Mazure, nommé Inspecteur d'Académie.

Elections consulaires

Un arrêté de M. le préfet en date du 10 novembre courant, considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de Cahors pour l'année 1905 et dont les membres sortants sont :

M. Jules Fayret, juge titulaire, rééligible;

M. Gustave Aymeric, juge titulaire sortant, décédé;

M. Jean Dulac, juge suppléant, rééligible.

Convoque les électeurs portés, en conformité de l'article 1^{er} de la loi précitée, sur les listes consulaires pour le dimanche 4 décembre 1904, à la mairie de leur chef-lieu de canton, sous la présidence du maire du dit chef-lieu ou de son délégué, à l'effet

de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Cahors, pour l'année 1905, au nombre de trois, ci-dessus mentionnés.

Pour les deux cantons de Cahors, les élections auront lieu : au tribunal de commerce de Cahors, pour le canton Nord, et à la mairie, pour le canton Sud.

Comité antiphyloxérique

Le 19 octobre, à 3 heures du soir, le Comité antiphyloxérique se réunira dans une des salles de la préfecture.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture se réunira le 18 novembre, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de la préfecture.

Hygiène

Le commissaire de police informe les habitants qu'en raison des nombreux dépôts de décombres et autres objets qui sont faits clandestinement sur la voie publique et plus spécialement sur le quai Cavaignac, il se voit à regret dans la nécessité absolue de verbaliser contre toute personne qui ne se conformera pas strictement aux prescriptions de l'arrêté municipal du 21 mai 1896, qui fait défense de déposer des matériaux ou autres objets sur la voie publique.

Le tribunal de simple police a déjà condamné, vendredi dernier, deux personnes pour infraction à cet arrêté.

Jeunesse socialiste

Les membres du groupe de la Jeunesse socialiste, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, le mercredi 16 novembre, à 8 heures 1/2 du soir au Siège Social 4, rue Besombes, 4.

Ordre du jour :

Demandes d'admission ;
Organisations de conférences.
Communications diverses.

Le Secrétaire.

Fédération des Travailleurs Cadurciens

Les membres des divers Syndicats de Cahors, sont priés d'assister au deuxième Congrès de la Fédération des Travailleurs Cadurciens, qui aura lieu le vendredi 18 courant, à 8 heures du soir, dans la salle du Conseil municipal, à la Mairie.

Ordre du jour très important; présence urgente.

Le Secrétaire général

de la Fédération,
Paul ALAUX.

Qui l'a trouvé ?

Un porte-monnaie en cuir de couleur verte, d'une certaine valeur et contenant une somme d'argent assez élevée, a été perdu hier.

Prière de le rapporter au commissariat de police.

Rixes

Dimanche soir, vers 11 heures, des rixes ont éclaté entre civils et militaires.

De forts horions ont été échangés de part et d'autre, on dit même qu'il y a eu des blessés.

La police intervenue pour mettre fin à ces bagarres, a dressé procès-verbal.

Tribunal correctionnel

Audience du 14 novembre

Loumet Calixte, de Bouziès et Soulié Joseph, des Arques, sont condamnés à 25 fr. d'amende pour chasse sans permis.

Ginibre Jean-Pierre, dit Hypolite, de Castelnaud, est condamné à 25 fr. d'amende pour vol d'une lanterne.

Conques Isidore, de Mézès (Hérault), est condamné à 6 mois de prison (loi Béranger), pour vol.

Le mandat de dépôt est confirmé

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE

MIMI-PRINTemps

VIII

Sir Arthur Goodweston

Comme j'arrivais haletant sur le théâtre, de l'événement, je vis aux mains d'un homme Noémie qui pleurait.

— Et ta mère ? lui dis-je.

— Là-dedans, me répondit-elle, en me montrant la fournaise.

Je me précipitai.

Comme j'entrais au rez-de-chaussée non encore embrasé, sir Arthur sortait.

— Où allez-vous ? me dit-il.

— Sauver Thérésia.

— C'est impossible, vous allez périr et c'est tout. A l'heure actuelle, elle est morte.

Un cri terrible, un appel suprême, traversa l'espace à ce moment.

— C'est elle ! m'écriai-je, elle vit encore !

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

core.

Et je m'élançai.

Je gravis l'escalier, mais arrivé au palier, la flamme envahissait toutes les pièces, la maison craquait sous ses fondements; j'eus peur et je m'arrêtai.

Un second cri, plus déchirant que le premier frappa encore mon oreille; je voulus franchir le cercle de feu; je sentis comme un souffle brûlant courir sur mon visage; je poussai un cri à mon tour, et reculant, tenant la rampe de l'escalier, je descendis sans rien voir, comme un homme ivre.

La flamme avait brûlé mes yeux, j'étais aveugle.

D'abord, je ne crus pas à un malheur éternel et sir Arthur, qui vint me recueillir, m'affirma que ce ne serait rien.

On nous recueillit sur le bâtiment qui devait nous emmener et dans ma douleur, j'avais la consolation de retrouver ma Noémie.

Pauvre enfant ! on dut lui cacher la mort terrible de sa mère, car la pauvre Thérésia fut consumée dans l'incendie.

Dix ou quinze maisons voisines furent brûlées comme la nôtre. On recueillit les os des victimes que l'on enterra pêle-mêle, on rasa la place, et un mois plus tard de nouvelles maisons remplaçaient les anciennes.

Cet incendie était déjà une légende pour les Américains.

Ce fut sir Arthur qui me raconta tout

cela.

Je souffrais horriblement de mes brûlures, car non seulement mon visage avait été atteint, mais aussi mes vêtements et différentes parties de mon corps.

Mon associé ne négligea rien pour me faire soigner, moi et Noémie, qui avait eu grand peur, et je lui en étais bien reconnaissant au fond de mon âme.

J'avais sur moi mes papiers et notamment le passeport de mon beau-frère Thomas Rupert, sous le nom duquel j'avais voyagé et aussi gagné notre fortune.

Sir Arthur me dit alors qu'il l'avait retiré intact des poches de mon habit et me pria de ne m'occuper de rien que de me guérir.

Cependant, le navire avait mis à la voile et nous descendions le Pacifique en cherchant à doubler la Terre de Feu, cette extrémité sud de l'Amérique méridionale.

Le bâtiment marchait, suivant moi, comme une véritable tortue.

Je sentais bien qu'il me fallait un de ces docteurs spécialistes comme il ne s'en rencontre qu'à Paris, pour me guérir de ma cécité accidentelle.

Les caresses de ma petite Noémie, seules, adouciaient cette triste, bien triste traversée.

On eût dit que les éléments étaient aussi contre nous.

A peine entrés dans l'hémisphère austral, une tempête nous accueillit et mit nos jours en danger. Puis, un calme plat succéda et nous dûmes courir des bordées pendant un bon mois sans avancer, le vent se déclarant contraire.

Enfin, nous atteignîmes la Terre de Feu.

Là, existe un rocher qui est la boîte aux lettres du monde.

Les navires qui doublent le cap envoient une chaloupe chercher les correspondances déposées dans le creux du rocher. Les marins prennent seulement les lettres adressées aux pays où ils doivent s'arrêter et jettent leur propre correspondance dans l'immense boîte, où d'autres marins viendront la prendre.

Après ce petit échange de bons procédés, on entra dans l'Atlantique et l'on reprit la route vers le Nord.

Oh ! qu'il me tardait de rentrer en France, de courir à Champneuil, et là de déposer Noémie sous la protection de sa sœur.

Il ne devait pas en être ainsi.

Après avoir doublé Buenos-Ayres et Montevideo, un cyclone nous suivit à la petite baie Rio-Grande-do-Sul, la province la plus méridionale du Brésil.

Je ne vous raconterai pas les terreurs qui vinrent nous assaillir. Je vous dirai seulement que le navire fut avarié d'une façon telle qu'il dut entrer dans la baie

de Rio-de-Janeiro, où le vent nous poussait, afin de se faire radouber.

Le capitaine annonça que les réparations pourraient durer un mois et nous engagea à demeurer en ville de Rio jusqu'à nouvel ordre.

Pierre Lenoir

Sir Arthur Goodweston se chargea naturellement de nous trouver un logement digne de notre fortune.

Il faut dire que la ville de Rio de Janeiro est la première ville de l'Amérique du Sud et qu'elle possède un port, la baie de Niteroy, qui a deux cents kilomètres de tour.

Cette rade, unique au monde, offre une entrée facile aux plus grands navires. Sa profondeur varie entre vingt-deux et vingt-trois mètres. On y mettrait la tour de Montlithé. La ville, rigoureusement parlant, occupe aujourd'hui une surface de vingt-deux millions de mètres carrés.

Par exemple, elle a soixante-neuf églises, sept couvents, plus de cent congrégations et de nombreuses dévotions. On dirait que tous les moines d'Europe se sont donnés rendez-vous au Brésil.

Je dois ajouter, parce que je l'ai entendu dire, mais non vu, que la ville, élevée en amphithéâtre, a fort bon aspect avec ses maisons blanches et ses grands et nombreux édifices.

contre le nommé Lacampagne Pierre, de Castets (Gironde), pour vagabondage.

Chien enragé

Hier soir, un chien venant du côté de Labéraudie, et présentant tous les symptômes de la rage a mordu plusieurs personnes et plusieurs de ses congénères.

Les victimes de l'animal sont MM. Courcières, armurier, place du marché, Fallière, employé d'octroi, Fourgoux, employé au bazar Dreuilhes, et Jouffreau Louis, garçon coiffeur. Tous ont été mordus au mollet.

Le chien a mordu également les chiens du capitaine de Pérignon; heureusement il put être abattu. Après l'autopsie, il a été reconnu enragé.

Les personnes mordues partiront ce soir pour l'Institut Pasteur.

A la suite de ces incidents, M. le maire a pris l'arrêté suivant relatif à la circulation des chiens.

Art. 1^{er}. — Il est enjoint aux propriétaires de chiens, qui ont été mordus par l'animal enragé dont il s'agit, de les faire abattre sans délai.

Art. 2. — La circulation des chiens qui ne seraient point muselés ou tenus en laisse, est absolument interdite pendant 6 semaines à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Les chiens trouvés errants sur la voie publique seront mis en fourrière et abattus, s'ils ne sont pas réclamés dans les 48 heures.

Foire

La foire du 12 novembre a été peu importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 33 à 35 fr. les 50 kilos; attelages, de 500 à 850 fr. la paire.

Porcelets, de 12 à 25 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons gras, 0,70 le kilo; brebis pour l'élevage, de 20 à 30 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente, 150 hect. environ; vendus, 140; prix moyen, 15 fr. l'hecto; pommes de terre, 3,25 les 80 kilos.

Marché. — Volailles grasses, 0,60 le demi-kilo; poulets, 0,70 le demi-kilo; lapins privés, 0,35 le demi-kilo; lapins de garenne, 1,75 à 2 fr. la pièce; lièvres, 1 fr. le demi-kilo; perdreaux, 1,75 à 2 fr. la pièce; œufs, 1 fr. la douzaine; oies grasses, 1,50 à 1,60 le kilo; canards gras, 1,60 à 1,70 le kilo.

Théâtre de Cahors

Samedi 19 novembre, l'excellente tournée J. Martini, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

LES CINQ SOUS DE LAVARÈDE

pièce féerique à grand spectacle, de M. P. d'Yvoi.

Arrondissement de Cahors

Catus

Cercle de la Jeunesse laïque. — Dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé, une conférence « sur l'Esprit laïque » a été faite par M. Vaysse, instituteur.

Dans la salle de la mairie, se présentaient de nombreux auditeurs qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements à l'excellent conférencier.

Dans un langage d'une grande clarté, avec éloquence souvent, M. Vaysse a développé sa conférence et a démontré que la science et la raison devaient seules prédominer.

Il a ensuite expliqué le but des Cercles laïques et a fait en leur faveur un appel auprès des auditeurs pour le succès de cette œuvre.

M. Vaysse a été fort applaudi.

Elle est, cette ville, d'une rare propriété, grâce aux crocodiles qui, à cette époque, plus encore qu'aujourd'hui, exerçaient leur petit commerce.

La nuit, il était dangereux de se promener dans les rues, surtout sur les bords de la mer. Les amphibiens aux larges gueules font l'office des boueux de nos villes et dévorent les ordures que les habitants déposent le long des trottoirs. C'est une économie pour le municipal de Rio de Janeiro.

Seulement, s'il se trouve un enfant attardé ou un ivrogne allongé, ce dernier cas n'est pas rare, les crocodiles ne font aucune différence.

Le jour, la chaleur est insupportable et force les habitants à rester chez eux, et la nuit ce sont messieurs les crocodiles.

Il s'agissait surtout de nous éloigner du port et de ce danger permanent.

Sir Arthur, m'ayant dit ces choses, trouva dans le haut de la ville, près de l'église de *Saint-Angelo-Velo*, ainsi nommée je ne sais trop pourquoi, une petite maison précédée d'un jardin où nous devions passer des jours tranquilles en attendant la réparation du bâtiment.

La maison était toute meublée et louée pour un mois.

(A suivre.)

Laubonque

Justice de paix. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Guilhem, ancien notaire, maire de Laubonque, au poste de suppléant du juge de paix du canton de Laubonque, en remplacement de M. Roques, décédé.

Limogne

Justice de paix. — Par décret ministériel, M. Fontès (Louis-Prospère-Antoine-Marie) notaire, est nommé suppléant du juge de paix de Limogne, en remplacement de M. Dalat, décédé.

Prayssac

Secours mutuels. — Comme les années précédentes, la fête de la Société de secours mutuels « la Fraternelle » sera célébrée le dimanche 4 décembre. Les inscriptions pour le banquet qui aura lieu chez M. Cossé, secrétaire de la Société, seront reçues par M. Jouffreau commissaire-receveur, jusqu'à lundi prochain. Messieurs les membres honoraires et Messieurs les membres participants seront invités individuellement à participer à la fête.

Soturac

Réunion de la jeunesse Catholique. — Les jeunes confédérés de la Catho de Cahors avaient organisé dimanche une réunion dans notre commune.

Tout n'a pas marché comme sur des roulettes pour nos bons cléricaux. Quelques incidents se sont produits ; nous en causerons jeudi.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal se sont réunis dimanche 13 novembre, à trois heures du soir, sous la présidence de M. Bor, maire.

Absents : MM. Costes, Carnus, Les-tang, Masbou, Palouf. M. Laubart, excusé.

M. le maire fait part au Conseil de la nouvelle réglementation des droits de place concernant, notamment, les marchands forains circulant en ville avec leurs voitures, et qui seront dorénavant assujettis aux mêmes droits que ceux demeurant stationnaires. Les voitures de charlatans paieront un droit unique de 3 francs.

M. le président propose au Conseil de désigner trois délégués, pour dresser la liste électorale. MM. Bonnet, Mirabel et Lacan sont désignés.

Proposition au Conseil de voter une somme de 51 fr. 70 pour les Enfants assistés. — Adopté.

Le budget des chemins vicinaux est voté.

M. le maire donne communication au Conseil d'une lettre de M. le sous-préfet, autorisant le Conseil municipal à faire des études pour la construction d'un aqueduc, en bordure du chemin de grande communication n° 17, et allant de la maison de M. Bonnet jusqu'au Lot. — On décide d'informer M. l'agent-voyer cantonal.

M. Auguste Combes, concessionnaire de l'entretien des pompes et fontaines publiques, sollicite une indemnité en raison du supplément de travail occasionné par la sécheresse.

Une prime de 20 francs sera accordée à M. Combes dès que toutes les pompes seront en bon état.

Vingt membres pour remplir les fonctions de répartiteurs, soit : douze de la ville, et huit forains sont désignés.

Une somme de 75 francs, à titre de secours aux réservistes est distribuée à parts égales entre 3 réservistes.

La séance est levée à trois heures quarante, et le Conseil se réunit en Comité secret.

La foire. — Malgré un temps brumeux et une pluie fine qui n'a cessé de tomber jusqu'à une heure, notre foire dite de la Toussaint a attiré beaucoup de monde.

Ceufs, de 0,85 à 0,90 la douzaine. Blé, 18 fr. ; avoine, 7 fr. 50 l'hectolitre. Noix, de 10 fr. 25 à 11 fr. 50 id.

Baisse sur la viande de boucherie et surtout sur les bœufs et vaches de labour.

Grande baisse sur les porcelets ayant même trois mois. Chanvre, de 28 à 29 fr. les 100 kilos.

Figeac

Election municipale complémentaire du dimanche 13 novembre. — Voici le résultat de cette élection :

Electeurs inscrits... 1.901 ; Votants... 1.331.

MM. le docteur Pezet radical... 715 voix (élu) Bousquet-Pontié républicain... 558 — Proussille candidat de l'Action libérale... 58 —

Après la proclamation du résultat, l'administration municipale a démissionné.

Bienfaiteurs. — Un bienfaiteur anonyme a fait don à l'hôpital-hospice de notre ville d'une somme de 30,000 fr.

Deux autres dons de 4,000 et 5,000 fr. ont été faits au même établissement par des citoyens qui ont à cœur de participer à ces œuvres humanitaires.

Tribunal correctionnel. — Audience du 12 novembre :

Une seule affaire est appelée : le tribunal prononce par défaut deux condamnations à 16 et 1.000 fr. d'amende pour infraction à la loi sur des boissons, et ordonne en outre la confiscation de l'alambic saisi.

Noyé. — Samedi matin, le parquet de Figeac, avisé par dépêche qu'un cadavre avait été découvert dans le canal de Capdenac, se rendit, accompagné de M. le docteur Brugel, médecin légiste, dans cette commune.

Après examen du cadavre par l'honorable praticien, les magistrats instructeurs furent d'avis que toute idée de crime devait être écartée, et que l'inconnu dont l'identité n'a pu être établie, aucun papier n'ayant été trouvé sur lui, devait se trouver en état d'ivresse, et qu'ayant roulé sur le talus de la route, il sera tombé accidentellement à l'eau.

Livernon

Justice de paix. — Par décret ministériel, M. Issaly, (Géraud-Blaise-Louis-Camille-Gaston) est nommé suppléant du juge de paix de Livernon, en remplacement de M. Vaissé, démissionnaire.

St-Céré

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal se sont réunis samedi soir.

Le conseil décide de maintenir 125 francs pour indemnité de logement aux instituteurs.

Le conseil désigne vingt membres devant être présentés à la préfecture comme répartiteurs.

Lecture est donnée d'une décision de la commission de l'hospice au sujet du legs Brunie en faveur de l'hospice.

Le conseil donne un avis favorable à l'acceptation de ce legs.

M. le maire donne connaissance d'une lettre de M. l'inspecteur d'académie au sujet des critiques faites par ce dernier sur le projet proposé par le conseil municipal pour travaux à l'école des filles.

Le conseil décide de prendre en considération les critiques de M. l'inspecteur et de faire pour le mieux jusqu'à ce que l'on reprenne le projet de réparations générales.

Le conseil approuve l'établissement de la liste des élèves indigents.

Construction d'une fontaine au village des Tuileries. — Le conseil ayant déjà voté une allocation de 60 francs, décide d'accorder encore une somme de 40 francs en augmentation qui sera prise sur le crédit destiné à l'entretien des rues.

Le conseil décide de retenir la moitié

de l'allocation mensuelle pour le mois d'octobre écoulé, pour insuffisance d'éclairage.

Une subvention de 150 francs ayant été accordée par la commission départementale pour la construction du lavoir en aval du Pont-Neuf, le conseil décide d'attendre à l'an prochain pour l'achèvement complet des travaux de ce lavoir.

M. Albert Lafon, serrurier-mécanicien, demande une indemnité au sujet du préjudice qui lui est causé à la suite du barrage établi en aval de son usine.

Le conseil décide de régulariser la question en faisant une demande d'approbation à M. le préfet.

Pour le bail de l'école des filles et au projet d'agrandissement de cette école, le conseil décide de maintenir le bail.

A l'unanimité, le conseil vote une somme de 20 fr. pour la souscription qui est faite pour élever un monument à la mémoire de M. Waldeck-Rousseau.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

SEANCE TUMULTUEUSE

Les réunions du Conseil municipal présentent ordinairement peu d'intérêt ; celle de dimanche nous fut annoncée comme très intéressante et nous n'avons point manqué d'y assister.

M. Fleuret y fit la lecture d'un ordre du jour de félicitation à M. Syveton et d'une adresse de sympathie au général André. Il proposa au Conseil de voter cette adresse et de témoigner à la population qui l'avait élu combien étaient sincères ses convictions radicales.

M. le docteur Lafon présenta des observations très énergiques et tout à fait inattendues ; il réclama la division de l'ordre du jour et ne cacha point que le mépris qu'il professait pour l'acte odieux de Syveton, ne l'empêchait point de blâmer les abus de l'Administration de la guerre, et de reprocher les pratiques antirépublicaines de son chef.

Comme M. Fleuret lui faisait très justement remarquer que le fait de prendre des renseignements sur les idées politiques des fonctionnaires n'était pas un acte répréhensible en soi, M. Lafon déclara qu'il était en bonne compagnie républicaine, et couvrit l'audace de ses dires de l'autorité trois fois compromise de MM. Millerand, Leygues et Doumer.

Son adversaire, dont l'incontestable éloquence fit à ce moment sensation, montra combien le pays, par son attitude clairvoyante, avait fait justice des griefs que les dissidents invoquent contre le cabinet.

Il montra le suffrage universel uni comme une armée désormais invincible, prêt à écraser sous le poids du consentement général la vile troupe des aspirants-ministres.

M. Fleuret mit enfin son adversaire aux prises avec ce dilemme : « Ou vous voterez avec nous l'ordre du jour, ou vous serez mis au ban du parti républicain ».

Désarçonné par cette vive riposte, M. le docteur Lafon oublia de répliquer à son contradicteur qu'il n'avait encore failli à ses devoirs politiques que sur des questions de principe, alors que M. Fleuret avait à se reprocher des actes d'indiscipline dont l'effet désastreux se fait encore sentir.

Espérons que l'un et l'autre, le premier sur les principes, le second au point de vue de l'action, rentreront dans le chemin tout droit et tout simple que leurs électeurs leur tracèrent aux élections municipales.

P. S. — M. Lafon a cru devoir dire dans son discours, qu'un journal l'avait traité de nationaliste ; s'il parle du Journal du Lot, il nous permettra d'établir une nuance ; nous avons dit que dans un cas isolé il se solidarisa

avec les nationalistes, c'est tout ; s'il persévère cependant dans la voie qu'il semble prendre, nous le blâmerons avec autant de justice que nous l'avons loué.

LUC.

Banquet. — L'Union musicale Gourdonnaise célébrera sa fête annuelle de Ste-Cécile, le dimanche 20 novembre courant.

Le banquet aura lieu à l'hôtel Fayt, à 7 heures du soir. MM. les membres honoraires qui désirent y prendre part sont informés que les adhésions seront reçues, jusqu'au 17 novembre inclus, par M. Boy, trésorier.

Le prix du Banquet, café compris, est fixé à 3 fr. 50.

Le Vigan

Réponse à une adresse. — En réponse à une adresse de félicitations qu'avait envoyée dernièrement le comité républicain radical du Vigan à M. Combes, notre honorable sénateur M. Cocula, a reçu du ministre de l'intérieur la lettre suivante :

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu me faire parvenir une adresse de félicitations et de dévouement au Gouvernement votée par le comité radical du Vigan (Lot).

Je vous prie de vouloir bien agréer et faire agréer aux signataires de cette adresse tous les remerciements des membres du Gouvernement qui ont été très touchés de cette manifestation.

Agreez, Monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, Le Secrétaire Général, Edg. COMBES.

MALADIES de L'ESTOMAC,

telles que : douleurs après les repas, aigreurs, vertiges, palpitations, nausées, maux de tête, ainsi que constipation sont guéris rapidement et d'une façon radicale par l'usage régulier de

LA TISANE AMERICAINE DES SHAKERS,

qui se vend dans toutes les pharmacies et chez M. Fanyau, pharmacien à Lille.

Bibliographie

Un Lauréat de l'Académie française

L'Almanach du Drapeau, que reçoivent tous les ans en hommage le Président de la République, les Ministres et les chefs de Cor s. paraît cette année honoré de l'approbation de l'Académie française qui lui a décerné une de ses plus importantes récompenses, un prix Montyon.

C'est la consécration définitive de cette merveilleuse petite encyclopédie qui embrasse toute la vie militaire depuis les données pratiques accumulées dans le Mémento des Connaissances militaires et maritimes jusqu'aux articles d'une actualité saisissante : l'Armée et la Marine russes, l'Armée de la Marine japonaises. Le volume débute par le Livre d'Or du courage civique avec les noms, les sauvetages et les récompenses des principaux sauveteurs de France, puis viennent des articles sensationnels : Comment on devient fort, la Poste aérienne, les Invisibles ennemis du cuirassé, le Nerf de la guerre etc., etc. L'emplacement des troupes et des tableaux, explicatifs des 257 catégories d'emplois réservés aux anciens militaires ont trouvé place dans les 500 pages de ce livre unique publié par la Librairie Hachette et C^o, illustré de plus de 1.600 figures et qui ne coûte que 1 fr. 50 broché ; cart. 2 fr. Edition complète : Loi de deux ans expliquées. Petit Annuaire de l'Armée française, 3 fr. 75.

L'intérêt de cette publication s'accroît de nombreuses primes et d'une dotation de 1.200 francs pour un enfant de sous-officier et de 10.000 francs de prix répartis en 12 concours dont deux réservés l'un aux Officiers, l'autre aux Chefs de Musique.

Bulletin Financier

La première séance de la semaine a été des plus satisfaisantes ; les cours ont généralement progressé par le fait de demandes suivies tant à terme qu'au comptant.

Notre 3 % a passé de 98,20 à 98,45.

Le Comptoir National d'Escompte en hausse de 5 fr., clôture à 625 ; le Crédit Foncier s'inscrit à 734 ; le Crédit Lyonnais, à 1.145, en hausse à 3 fr.

Parmi nos chemins, le Lyon s'avance à 1.369 et le Nord à 1.780.

Les valeurs industrielles ont été fort actives et retiennent presque toute l'attention de la spéculation.

Le Suez passe de 4.505 à 4.517 ; le Rio, en hausse de 18 fr., finit à 1.544 ; la Briansk finit à 468 et la Sosnovice à 1.652.

Tous les fonds étrangers ont progressé ; l'Extérieure clôture à 83,50 ; l'Italien à 104,65 ; le Portugais à 64,25. Le Russe, consolidé, cote 92,85.

Le Turc vaut 87,45 ; la Banque Ottomane, 593.

Parmi les mines d'or, signalons la très bonne tenue de la New-Kaffirs à 33 fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE Vve RIGAL

Suivant jugement du 11 novembre 1904, le Tribunal a rapporté son jugement du 21 février 1902, qui clôturait pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite de la dame Eugénie LAFAGE, veuve RIGAL, épicière à Luzech ; ordonné la reprise des opérations et nommé M. Jules Fayret juge commissaire.

Les créanciers de la dame Eugénie LAFAGE, veuve RIGAL, épicière à Luzech, sont invités à se rendre, le 25 novembre courant, à 2 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés et donner leur avis sur la nomination du syndic définitif et celle de contrôleurs.

LIQUIDATION ALPHONSE

Par jugement du 11 novembre 1904 le Tribunal a homologué le concordat intervenu le 21 octobre 1904, entre le sieur ALPHONSE, grainetier à Cahors, rue du Lycée et ses créanciers.

Aux termes de ce concordat, le débiteur doit payer à ses créanciers 10 0/0.

Pour extrait : Le Greffier, A. POULVEREL.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion ACHAT et ECHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure Seul représentant de l'OMÉGA Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Eviter les Contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable Nom

Représentants honnêtes et actifs sont demandés pour placement huiles, savons et cafés. Conditions supérieures à celles de toutes les autres maisons. — S'adresser Étienne VERDIER, à Salon (Bouches-du-Rhône).

die infâme... dont je connais l'auteur, ajouta-t-il en regardant Richard. Mme Corinne de Saint-Amour se leva en affectant un petit air de dépit. — Tiens ! fit-elle, tu n'es pas de bonne humeur ?... Eh bien ! mon cher, tant pis pour toi. « J'étais venue pour rire un peu, et puisque tu n'es pas en train, je remonte en voiture... S'inclinant devant miss Clariss : — Mademoiselle, désolée de vous avoir dérangée... Adressant un petit salut de tête à Richard : — Bonjour, monsieur ! La Corinne fit quelques pas, puis revenant vers Henri : — Après ça, Henri, reprit-elle, je suis bonne fille, tu sais ? Si tu veux venir me retrouver, je vais déjeuner au Lac... Au revoir ! Et elle se retira enfin par la charmille, balançant le corps, comme elle était venue. Oh ! mistress Arabella était — nous l'avons déjà dit — une habile comédienne. — Ah ! que je souffre ! murmura Clariss, chez qui la réaction se faisait maintenant. Elle dut s'appuyer contre la table du jardin et laisser la crise se passer un peu avant de rentrer. — Allons, mon cher, dit Richard,

TRAMWAY DE BRETENOUX-BIARS (Gare d'Orléans) A SAINT-CÉRÉ ET EXTENSIONS

En raison des nombreuses demandes d'actions reçues par la Compagnie des Tramways du Quercy (Ligne de Bretenoux-Biars à Saint-Céré) ; nous sommes priés d'annoncer que la souscription sera close d'ici peu de jours.

Nous engageons les personnes qui voudraient souscrire de se hâter si elles veulent avoir au pair un titre qui fera prima, et nous rappelons que l'on souscrit : chez MM. ROQUEB, Banquier à Brive ; ONDET, Banquier à Tulle ; LEYGONIE, Banquier à Argentan ; PAUL et C^o, Banquiers à Saint-Céré ; L. Lucien AUTESSERRE et C^o, Banquiers à Figeac ; ORLIAC, Banquier à Gourdon et au Siège Social, 96, Boulevard Haussmann à Paris.

MARCHE DE LA VILLETTE

Table with columns: Espèces, Amenés, Vendus, Prix extrêmes (viande net, poids vif). Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Moutons, Porcs.

Arrivages étrangers : 312 moutons africains, 800 bœufs. Renvois figurant dans les arrivages : 172 bœufs, 2,170 moutons, 150 veaux.

BOURSE DE PARIS RENTES ET ACTIONS

3 0/0...cpt 98 25 3 Jouissance 1^{er} oct. 1904 tme 98 45 3 0/0 amor. Der. an. 1953. cpt 98 10 3 Jouiss. 16 oct. 1904... tme ...

Banque de France...cpt ... Action nom. jouis. 27 juin tme ... Banque de Paris...cpt 1255 .. 500 fr. t. p. jouis. juil... tme 1264 .. Crédit Foncier...cpt 731 .. 500 fr. t. p. jouis. juil... tme 734 .. Crédit Lyonnais...cpt 1142 .. 500 fr. t. p. jouis. 25 sept. tme 1145 .. Société générale. jouis. oct. cpt 630 .. Est...cpt 902 .. 500 fr. t. p. jouis. nov... tme 902 .. Paris-Lyon-Méditerranée. cpt 1363 .. 500 fr. t. p. jouis. nov... tme 1369 .. Midi...cpt 1170 .. 500 fr. t. p. jouis. juil... tme ... Nord...cpt 1787 .. 400 fr. t. p. jouis. juil... tme 1790 .. Orléans...cpt 1470 .. 500 fr. t. p. jouis. oct... tme ... Ouest...cpt 889 .. 500 fr. t. p. jouis. oct... tme ... Métropolit. 250 f. t. p. j. juil. tme 573 .. Suez act. 500 f. t. p. j. juil. tme 4517 .. — s^{ie} civile... juil. cpt 3420 .. Proc. Thomson-Houston. j. tme 814 .. Espagne ext. 4 0/0 oct... tme 88 50 Russe 4 0/0 1901... sept. cpt 96 10 — 3 0/0 1896... nov. cpt 97 20 Rio-Tinto... jous. nov. tme 1544 ..

MINES D'OR

Rand Mines... 232 50 Chartered... 49 .. East Rand... 222 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 50 à 23 75 ; déc. 23 75 à 24 » ; janv.-fév. 24 25 à 24 50 ; 4 prem. 24 50 à 24 75 ; 4 de mars 25 » à 25 25. Cir. : 2,750. Liq. : 6,750.

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 31 » à 31 25 ; déc. 31 50 à » ; janv.-fév. 31 75 à 32 » ; 4 prem. 32 25 à 32 50 ; 4 de mars 32 75 à 33 » . Cir. : 3,600. Liq. : » .

Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 15 75 à 16 » ; déc. 16 » à 16 25 ; janv.-fév. 16 25 à 16 50 ; 4 prem. 16 50 à 16 75 ; 4 de mars 17 » à 17 25. Circ. : » . Liq. : » .

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 32

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR Henri AUGU

X

Qui l'emportera sur l'autre ?

Quant à miss Clariss, elle se disait bien que sa place n'était plus là ; mais la curiosité ou plutôt le désir de voir Richard confondu devant elle par une liaison de cette espèce, la fit demeurer.

La répulsion que commençait à lui inspirer Richard était même telle qu'elle oublia les torts dont Henri venait de se rendre coupable envers elle.

— Quoi ! fit l'extravagante personne en se plantant les bois croisés, entre Richard et Henri ; quoi ! c'est ainsi qu'on me fait attendre, qu'on me laisse avec les laquis me morfondre à l'antichambre.

« Moi, Corinne... Corinne de Saint-Amour !

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

« Eh ! oui, c'est bien moi... Ça vous étonne ?

« Dame ! j'ai retrouvé ce matin l'adresse sur mon carnet... Il faisait beau, et ma foi, je suis venue...

Tout cela était débité avec une volubilité extrême, et le pied frappait le sol, et le corps se balançait, et le bras armé d'un éventail s'agitait d'une façon... Richard, stupéfait, la considérait attentivement.

— Eh bien ! reprit Mme Corinne de Saint-Amour, on ne m'offre pas de siège ?... Alors je me passe de l'invitation.

Et sans plus de façon, elle s'étala sur le banc avec toute sa vaste envergure, car on en était aux plus larges proportions en fait de crinoline et de robes à falbalas.

Richard l'examinait toujours.

Il y avait bien quelque chose dans les traits qui ne lui était pas inconnu. Mais c'était si vague !

Et puis, à aucun prix, il ne fallait, en présence de miss Clariss, paraître avoir eu des relations avec cette femme et donner gain de cause à cet infernal Henri.

Aussi, se plaçant devant l'audacieuse créature, il lui dit sévèrement : — Mais, madame, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, je trouve que... Henri riait silencieusement. Mais les rôles allaient changer du tout au tout.

Une simple interjection lancée de dessous l'éventail à l'oreille de Richard et accompagnée d'un regard éloquent, opéra ce miracle.

— Chut ! avait fait Mme Corinne de Saint-Amour.

— Elle ! se dit Richard, stupéfait d'une autre manière.

Et il reprit tout haut, avec un franc éclat de rire :

— Ah ! j'y suis, je reconnais madame. — Oui, oui, appuya la Corinne, vous m'avez vue une fois avec Henri.

Ce fut au tour de ce dernier à montrer toute sa stupéfaction.

On eût dit un coup de théâtre. — Avec moi ? s'écria-t-il.

Au rire silencieux avait succédé, chez Henri, comme le masque de l'effarement.

Ses yeux devinrent hagards.

Il sentait que la scène tournait contre lui.

Son regard avait, du reste, rencontré celui de miss Clariss, et elle avait remarqué sa pâleur subite.

— Madame... balbutia-t-il, pendant que le rouge de la honte lui montait au visage.

— Tu ne veux pas ? continua Corinne. Allons donc ! parce que mademoiselle est présente.

« L'américaine dont tu m'as parlé, ajouta-t-elle en tournant les yeux vers miss Clariss avec une légère inclination de tête.

— Je me retire... murmura la fille de Morton.

— De grâce ! fit Richard en l'arrêtant.

Le ricanait à son tour en regardant son rival.

Miss Clariss demeura.

Comme toute personne qui aime et qui a été vivement froissée par l'objet de son affection, elle éprouvait nous ne savons quelle acre joie à voir cet objet tourmenté et confondu à son tour.

— Oh ! soyez tranquille, mademoiselle, reprit en minaudant le complice de Richard, je ne compromettrai jamais personne. Voyons, Henri, dis-lui donc que ta Corinne sait se respecter.

Henri éclata enfin.

— Ah ! c'est trop d'impudence, s'écria-t-il indigné.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
LA MARQUE EXIGER DE FABRIQUE
Envoi franco de Catalogue
Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFE TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

BOURBON DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti

(SERVICE D'HIVER 1904-5)

De Paris à Toulouse par Cahors

	17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
	DIRECT.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	OMNIBUS	DIRECT.	OMNIBUS
PARIS (Aust.)... départ...	3 20	10 31	9 12	11 14	11 14	11 14	11 14	11 14	11 14	11 14
LIMOGES... arrivée...	3 34	4 40	3 20	4 26	4 26	4 26	4 26	4 26	4 26	4 26
BRIVE... arrivée...	6 35	6 33	4 52	12 27	12 27	12 27	12 27	12 27	12 27	12 27
Gignac-Cressensac... départ...	7 20	7 1	7 1	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18
SOULLAC... arrivée...	7 40	7 39	5 35	2 7	2 7	2 7	2 7	2 7	2 7	2 7
CAZOUËLS... départ...	7 53	7 40	5 37	2 10	2 10	2 10	2 10	2 10	2 10	2 10
Lamothe-Fénelon... départ...	8 9	8 9	8 9	2 18	2 18	2 18	2 18	2 18	2 18	2 18
Nozac... départ...	8 19	8 19	8 19	2 44	2 44	2 44	2 44	2 44	2 44	2 44
GOURDON... départ...	8 31	8 8	6 2	2 56	2 56	2 56	2 56	2 56	2 56	2 56
Saint-Clair... départ...	8 40	8 40	3 5	9 27	9 27	9 27	9 27	9 27	9 27	9 27
Dégagnac... départ...	8 51	8 51	3 16	9 39	9 39	9 39	9 39	9 39	9 39	9 39
Thédirac-Peyrilles... départ...	9 2	9 2	3 27	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51
Saint-Denis-Catus... départ...	9 13	9 13	3 38	10 2	10 2	10 2	10 2	10 2	10 2	10 2
Espère... départ...	9 22	9 22	3 47	10 12	10 12	10 12	10 12	10 12	10 12	10 12
CAHORS... arrivée...	9 32	8 47	6 38	3 57	3 57	3 57	3 57	3 57	3 57	3 57
CAHORS... départ...	9 41	8 53	6 43	4 5	4 5	4 5	4 5	4 5	4 5	4 5
Sept-Ponts... départ...	9 51	9 51	4 16	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30
Cienrac... départ...	10 5	10 5	4 32	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42
Labenque... départ...	10 12	10 12	4 40	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50
Causade... départ...	10 45	9 35	7 20	5 15	5 15	5 15	5 15	5 15	5 15	5 15
MONTAUBAN... arrivée...	11 19	10 2	7 46	5 55	5 55	5 55	5 55	5 55	5 55	5 55
TOULOUSE... arrivée...	12 13	10 49	8 38	7 51	7 51	7 51	7 51	7 51	7 51	7 51

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	
TOULOUSE.d. 1 ^{er} s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 40s.	9 16m.	6 5m.	9 16m.	6 5m.	9 16m.	6 5m.	9 16m.	6 5m.	9 16m.	6 5m.	9 16m.	
MONTAUBAN.d. 1 ^{er} s.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	10 53	7 20	10 53	7 20	10 53	7 20	10 53	7 20	10 53	7 20	
Causade... 1 ^{er} s.	4 1	5 20	8 11	9 53	11 33	8 1	11 33	8 1	11 33	8 1	11 33	8 1	11 33	8 1	11 33	
Labenque... 1 ^{er} s.	6 9	8 52	12 13s.	8 43	12 22	8 52	12 22	8 52	12 22	8 52	12 22	8 52	12 22	8 52	12 22	
Cienrac... 1 ^{er} s.	6 33	9 13	12 34	9 4	12 34	9 4	12 34	9 4	12 34	9 4	12 34	9 4	12 34	9 4	12 34	
Sept-Ponts... 1 ^{er} s.	6 19	9 1	12 22	8 52	12 22	8 52	12 22	8 52	12 22	8 52	12 22	8 52	12 22	8 52	12 22	
CAHORS... (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	12 42	9 29	10 30	12 42	9 29	10 30	12 42	9 29	10 30	12 42	
CAHORS... (dép.)	2 49	4 49	6 52	9 21	10 36	12 42	9 29	10 36	12 42	9 29	10 36	12 42	9 29	10 36	12 42	
Espère... 1 ^{er} s.	7 5	7 19	10 36	6 11	10 36	6 11	10 36	6 11	10 36	6 11	10 36	6 11	10 36	6 11	10 36	
St-Denis-Catus... 1 ^{er} s.	7 19	7 33	10 36	6 25	10 36	6 25	10 36	6 25	10 36	6 25	10 36	6 25	10 36	6 25	10 36	
Thédirac-Peyril... 1 ^{er} s.	7 42	7 42	10 36	6 41	10 36	6 41	10 36	6 41	10 36	6 41	10 36	6 41	10 36	6 41	10 36	
Dégagnac... 1 ^{er} s.	7 33	7 33	10 36	6 50	10 36	6 50	10 36	6 50	10 36	6 50	10 36	6 50	10 36	6 50	10 36	
Saint-Clair... 1 ^{er} s.	7 52	7 52	10 36	7 17	10 36	7 17	10 36	7 17	10 36	7 17	10 36	7 17	10 36	7 17	10 36	
GOURDON... 1 ^{er} s.	8 7	8 7	11 19	7 29	11 19	7 29	11 19	7 29	11 19	7 29	11 19	7 29	11 19	7 29	11 19	
Nozac... 1 ^{er} s.	8 16	8 16	11 19	7 36	11 19	7 36	11 19	7 36	11 19	7 36	11 19	7 36	11 19	7 36	11 19	
Lamothe-Fénelon... 1 ^{er} s.	8 25	8 25	11 19	7 43	11 19	7 43	11 19	7 43	11 19	7 43	11 19	7 43	11 19	7 43	11 19	
CAZOUËLS... (a.)	8 37	8 37	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	
CAZOUËLS... (d.)	8 38	8 38	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	7 50	11 19	
SOULLAC... (d.)	3 47	5 52	8 46	11 43	7 58	11 15	11 43	7 58	11 15	11 43	7 58	11 15	11 43	7 58	11 15	
Gignac-Cressensac... (d.)	3 48	5 57	8 51	11 44	8 7	11 18	11 44	8 7	11 18	11 44	8 7	11 18	11 44	8 7	11 18	
BRIVE... (d.)	4 24	6 33	9 56	12 21m.	9 11	12 12	12 21m.	9 11	12 12	12 21m.	9 11	12 12	12 21m.	9 11	12 12	
PARIS (A.) arr.	11 51m.	4 14m.	8 34	12 28	8 34	12 28	8 34	12 28	8 34	12 28	8 34	12 28	8 34	12 28	8 34	

De Cahors à Libos

	6 55		7 28		12 49		7 14	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	
CAHORS... (dép.)	6 19	7 50	1 3	7 14	1 3	7 14	1 3	7 14
Meruès... (dép.)	6 23	7 54	1 7	7 18	1 7	7 18	1 7	7 18
Douelle (Arrêt)... (dép.)	6 30	8 0	1 14	7 26	1 14	7 26	1 14	7 26
Parnac... (dép.)	6 36	8 20	1 20	7 32	1 20	7 32	1 20	7 32
Luzach... (dép.)	6 49	8 46	1 32	7 46	1 32	7 46	1 32	7 46
Castelfranc... (dép.)	6 52	8 51	1 35	7 49	1 35	7 49	1 35	7 49
Prayssac (Arrêt)... (dép.)	7 1	9 11	1 43	8 1	1 43	8 1	1 43	8 1
Puy-l'Évêque... (dép.)	7 8	9 25	1 50	8 8	1 50	8 8	1 50	8 8
Duravel... (dép.)	7 16	9 37	1 58	8 16	1 58	8 16	1 58	8 16
Soturac-Touzac... (dép.)	7 25	10 2	2 7	8 27	2 7	8 27	2 7	8 27
Fumel... (dép.)	7 31	10 9	2 13	8 33	2 13	8 33	2 13	8 33
LIBOS... (dép.)	7 31	10 9	2 13	8 33	2 13	8 33	2 13	8 33
PARIS... (dép.)	11 16	4 14	8 23	10 31s.	8 23	10 31s.	8 23	10 31s.

De Libos à Cahors

	8 5s.		11 14		7 41m.		9 9.	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	
PARIS (Aust.)... (dép.)	8 11	11 14	3 17	9 9.	3 17	9 9.	3 17	9 9.
LIBOS... (dép.)	8 11	11 14	3 17	9 9.	3 17	9 9.	3 17	9 9.
Fumel... (dép.)	8 11	11 14	3 17	9 9.	3 17	9 9.	3 17	9 9.
Soturac-Touzac... (dép.)	8 11	11 14	3 17	9 9.	3 17	9 9.	3 17	9 9.
Duravel... (dép.)	8 18	11 21	3 24	9 15	3 24	9 15	3 24	9 15
Puy-l'Évêque... (dép.)	8 25	11 28	3 31	9 22	3 31	9 22	3 31	9 22
Prayssac (Arrêt)... (dép.)	8 32	11 35	3 38	9 29	3 38	9 29	3 38	9 29
Castelfranc... (dép.)	8 39	11 42	3 45	9 36	3 45	9 36	3 45	9 36
Luzach... (dép.)	8 50	11 53	3 56	9 47	3 56	9 47	3 56	9 47
Parnac... (dép.)	8 58	12 0	4 0	9 55	4 0	9 55	4 0	9 55
Douelle (Arrêt)... (dép.)	9 3	12 6	4 6	10 0	4 6	10 0	4 6	10 0
Meruès... (dép.)	9 8	12 11	4 11	10 5	4 11	10 5	4 11	10 5
CAHORS... (Ar.)	9 20	12 23	4 40s.	10 31s.	4 40s.	10 31s.	4 40s.	10 31s.

De Cahors à Capdenac

	7 11		1 27		6 47	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
CAHORS... (dép.)	7 20	1 36	6 56	1 47	7 5	6 47
Cabessut, halte... (dép.)	7 31	1 47	7 5	1 56	7 13	7 5
Arcambal... (dép.)	7 40	1 56	7 13	2 4	7 21	7 13
Vars... (dép.)	7 49	2 4	7 21	2 17	7 32	7 21
Saint-Géry... (dép.)	8 0	2 17	7 32	2 24	7 38	7 32
Conduché... (dép.)	8 9	2 24	7 38	2 33	7 45	7 38
Saint-Cirq, halte... (dép.)	8 21	2 33	7 45	2 41	7 51	7 45
St-Martin-Labouval... (dép.)	8 29	2 41	7 51	2 49	8 0	7 51
Calvignac, halte... (dép.)	8 43	2 55	8 2	3 6	8 11	8 2
Cajarc... (dép.)	8 54	3 6	8 11	3 16	8 19	8 11
Montbrun, halte... (dép.)	9 4	3 16	8 19	3 29	8 30	8 19
Toirac... (dép.)	9 17	3 29	8 30	3 41	8 41	8 30
Lamadelle... (dép.)	9 29	3 41	8 41	3 53	8	